

Gatineau, le 29 octobre 2019

Monsieur Raymond Barrette
Coordonnateur de la TRGIRTO
602 Route 301 Nord,
Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0

Objet : Ouvrages amovibles pour traverser les cours d'eau

À la suite de la résolution reçue le 27 novembre 2018 nous demandant de « consacrer du temps et des ressources au dossier des ouvrages amovibles pour traverser les cours d'eau afin d'identifier les modalités qui en faciliteront leur utilisation tout en respectant les règles du RADF et d'accepter, pour ce faire, le principe de développer et de réaliser un projet pilote en partenariat avec les BGA et SEPAQ dans la Réserve faunique La Vérendrye », nous vous informons avoir besoin de plus de détails sur le projet avant de pouvoir se positionner sur cette demande.

Le RADF permet déjà les ouvrages amovibles, sur les sentiers d'abattage et débardage, mais aussi sur les chemins d'hiver (ils y sont obligatoires), et sur les chemins qui seront fermés dans les 3 ans (article 110). Il faut rappeler que l'encadrement de ceux-ci sont prévu au RADF et dans d'autres documents (Norme sur les ponts, Guide de signalisation, et autres), et c'est normalement à l'intérieur de ce cadre que l'on doit fonctionner.

Nous sommes conscients que le RADF, lors de son entrée en vigueur, a amené une crainte de voir apparaître davantage de ponceaux à déversoirs et d'arches. Toutefois, après une première année d'opération, nous avons pu constater qu'il n'y avait eu aucune installation d'arche en Outaouais, et seulement trois ponceaux à déversoirs.

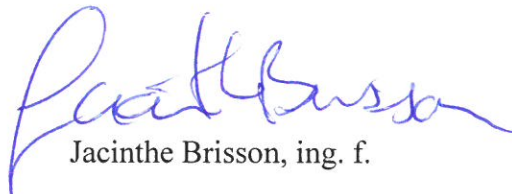
M. François Lapalme et moi-même, nous nous sommes déjà positionnés, dans une lettre envoyée aux BGA le 26 octobre dernier, au niveau de l'installation des ouvrages amovibles temporaires. Ce type d'installation est en opposition au RADF et non admissible. Et ce, même si elle permettrait d'éviter de retarder des travaux de construction de chemins le temps de recevoir les infrastructures à installer de façon permanente.

De plus, la responsabilité conjointe MFFP – BGA de l'inspection des ponts (R160.0 et R160.1) devrait permettre une prévisibilité faisant en sorte que les fermetures imprévues ne soient pas un enjeu.

Vous êtes invités à nous soumettre plus de détails concernant un projet pilote potentiel en Outaouais, tout en spécifiant le rôle attendu par le Ministère.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jacinthe Brisson', written in a cursive style.

Jacinthe Brisson, ing. f.

JB/SC/CL/sch